

Anne Epaulard

Professeur à l'université Paris-Dauphine et conseillère scientifique à France Stratégie

Rapporteur référent sur l'étude réalisée par l'OFCE (équipe dirigée par Xavier Timbeau et Eric Heyer) :

« Simulation macroéconomique des effets du CICE : calibration des scénarios macroéconomiques à partir d'évaluations microéconomiques », rapport remis le 26 septembre 2018

Des travaux économétriques sur données d'entreprises ont cherché à mesurer les effets du CICE sur l'emploi des entreprises qui en ont bénéficié. La façon de procéder consiste à observer la dynamique de l'emploi dans des entreprises qui sont proches mais qui ne bénéficient pas du CICE dans les mêmes proportions pour essayer d'identifier les créations d'emplois générées par le CICE. Ce type de travaux ne permet de mesurer, avec plus ou moins de précisions, que les effets directs sur l'emploi dans les entreprises. Il faut adopter une autre méthodologie pour mesurer les effets indirects, c'est-à-dire ceux qui passent par le bouclage macroéconomique. En effet, toutes les entreprises, qu'elles soient ou non bénéficiaires directes des allègements d'imposition liés au CICE, sont soumises au même environnement macroéconomique. Ainsi, on ne peut pas utiliser des différences entre entreprises d'accès au CICE pour mesurer les effets indirects du CICE.

Pour mesurer les effets induits du CICE, la méthode suivie par l'OFCE consiste à utiliser un modèle macroéconomique bouclé pour tenter de mesurer les effets additionnels (positifs ou négatifs) à ceux effets révélés par les études microéconomiques. La méthode consiste à injecter dans le modèle le résultat le plus robuste des études microéconomiques : les effets décelés sur l'emploi... puis à rechercher le nouvel équilibre macroéconomique qui résulte des ces créations initiales d'emplois. C'est une première étape. Par exemple, lorsque l'on injecte dans le modèle l'hypothèse basse des études microéconométriques : 85 000 créations (ou sauvegardes) directes d'emplois en 2014, le nouvel équilibre macroéconomique s'établit à 145 000 emplois supplémentaires en 2015, ce qui correspond à 60 000 créations d'emplois indirectes (liées au bouclage macroéconomique).

Les simulations proposées par l'OFCE vont un peu plus loin en prenant aussi en compte une partie du « financement » du CICE : augmentation des impôts et baisse de certaines dépenses publiques. Alors que le CICE coûte en moyenne l'équivalent de 0,9 % de PIB en 2015, les augmentations d'impôts et les baisses de dépenses utilisées pour financer les CICE ne représentent que 0,6 % du PIB de 2015. La prise en compte dans le modèle de ce financement partiel du CICE aboutit à un effet total sur l'emploi puisque l'équilibre macroéconomique s'établit alors à 110 000 emplois supplémentaires en 2015, soit 25 000 (110 000 – 85 000) créations d'emplois indirectes.

Ces évaluations dépendent évidemment :

- de la nature du modèle utilisé ;
- de la façon dont le modèle a été utilisé dans les simulations.

Le modèle utilisé est un modèle « néo-keynésien » assez standard. Il est à noter qu'un autre type de modèle macroéconomique (par exemple un modèle DSGE) aurait probablement abouti à des ordres de grandeur différents quant aux effets induits.

La façon dont le modèle a été utilisé (« choc », « cales », etc.) est bien expliquée et bien argumentée. D'autres choix auraient pu être faits, il est probable que les ordres de grandeur pour les effets induits n'auraient pas été très différents de ceux proposés ici.

Il reste que l'évaluation des effets macroéconomiques proposée ici est de nature radicalement différente de celle de l'évaluation des effets microéconomiques. Dans l'évaluation macroéconomique proposée ici, il n'y a pas de véritable confrontation aux données. Le modèle a certes été estimé sur des données passées, mais les estimations ne sont pas confrontées au choc que représente le CICE. Ainsi, les effets induits du CICE calculés par le modèle n'ont pas la même valeur de preuve que les éléments tirés des études microéconomiques.

On se prend à rêver d'une méthode macroéconomique qui se confronterait davantage aux données pour évaluer les effets des baisses de charges sur l'économie et l'emploi. Les « chocs » de cotisations sociales en France sont désormais nombreux. Une approche narrative à la Romer-Romer (2010), ou une adaptation de la méthode dérivée de l'approche proposée par Blanchard-Perrotti (1992) permettrait de cerner autrement les effets à attendre de ces politiques. Il ne s'agit pas d'abandonner la méthode mise en œuvre ici par l'OFCE, mais de la compléter.